



global witness

M. Jean-François Mahe
Directeur général
Delmas Shipping
1 Quai Colbert BP 7007X
76080 LE HAVRE CEDEX
France

Londres, le 22 mars 2010

Cher M. Mahe,

Objet : Votre réponse à notre lettre du 15 mars

Nous vous remercions pour la rapidité de votre réponse à notre courrier dans lequel nous vous faisons part de nos graves préoccupations quant au rôle que continue de jouer votre compagnie dans le transport de bois illégal depuis Madagascar vers la Chine. N'ayant reçu aucune réponse à nos précédents courriers, nous nous sommes sentis contraints de faire passer cette question dans la sphère publique, question d'autant plus pressante que le navire de Delmas vient de quitter le port de Vohémar avec, à son bord, des centaines de tonnes de bois de rose malgache, et qu'un autre navire de la compagnie devrait arriver dans les prochains jours.

Nous prenons bonne note de votre déclaration selon laquelle Delmas avait suspendu le transport de bois de Madagascar en attendant que « toutes les garanties de traçabilité de l'origine des bois à charger » soient données par les autorités malgaches, garanties dont vous affirmez désormais être en possession. Nous acceptons également votre proposition de nous fournir les documents se rapportant à ces transactions, que nous soumettrons à un examen indépendant. Cependant, les différents textes que vous citez comme conférant une couverture juridique à l'exportation de bois ne prouvent pas l'origine légale du bois. L'arrêté interministériel n° 38409 du 5 octobre 2009, qui constitue la base des directives que vous citez, reconnaît explicitement la « nature illégale » de la marchandise destinée à l'exportation.

Surtout, nous demeurons profondément sceptiques quant à la capacité et la volonté du gouvernement transitoire d'assurer une surveillance effective du commerce illégal de bois de rose. Notre rapport d'août 2009 montrait que des permis d'exportation de bois précieux abattu dans l'illégalité sont délivrés en violation du droit malgache et indiquait clairement que les arrêtés interministériels pris par le gouvernement transitoire sont invalidés par les lois déjà en vigueur.

Le gouvernement transitoire malgache n'est pas reconnu par la communauté internationale et est désormais soumis aux sanctions de l'Union africaine. Le blanchiment de bois d'origine illicite auquel s'est livré le gouvernement a été publiquement critiqué par ses partenaires de développement internationaux (le Cercle de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur Environnement), tandis que le groupe de société civile Alliance Voahary Gasy a intenté une action en justice en novembre dernier en demandant l'annulation des autorisations en question (entrant dans

le cadre de l'arrêté interministériel n° 38244). De toute évidence, il ne suffit pas qu'une compagnie à la réputation internationale telle que Delmas se contente d'affirmer agir correctement en se fiant à ces autorisations légales dont la validité est extrêmement discutable.

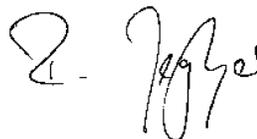
Ces autorisations octroyées rétroactivement à des exportations assurent l'impunité des barons du bois qui profitent du saccage illégal des parcs nationaux de Madagascar. Comme nous l'avons déclaré précédemment, Delmas est la seule compagnie de transport maritime mondiale qui soit encore disposée à permettre à ce bois d'origine illégale de quitter le pays. Ceci facilite et alimente ainsi la dévastation des dernières forêts de bois de rose malgaches.

Nous renouvelons notre appel à Delmas en lui demandant d'annuler toutes les expéditions de bois de rose, et espérons que ce courrier illustre plus clairement la gravité des responsabilités de la compagnie. Nous, Global Witness et l'EIA, tenons à nouveau à vous assurer de notre volonté de coopérer avec vous sur cette question.

Veuillez agréer, cher M. Mahé, l'expression de nos salutations distinguées.



Andrea Johnson
Director of Forest Campaigns
Environmental Investigation Agency
andrea@eia-international.org
+1 202 483 6621
www.eia-global.org



Reiner Tegtmeier
International Forest Expert
Global Witness
rtegtmeyer@globalwitness.org
+44 20 7492 5871
www.globalwitness.org